



## **Synthèse de la Commission permanente du 9 mars 2012**

### **Aide au conseil stratégique des entreprises**

Depuis 1997, le Conseil général apporte son soutien aux entreprises réalisant le diagnostic « GEODE ». Cette prestation, mise en place par la Banque de France, permet à des entreprises de bénéficier d'une analyse économique et financière très complète, ainsi que d'une analyse prévisionnelle afin de sécuriser les futures décisions orientant durablement l'activité. L'été dernier, une convention de trois ans a été signée entre la Banque de France et le Conseil général.

Lors de la Commission permanente du 9 mars, les élus départementaux ont décidé d'attribuer à 5 entreprises ardennaises des subventions allant de 2.300 € à 2.600 €, couvrant 50% du coût de la prestation.

Par ailleurs, une PME des Mazures bénéficie d'une subvention de 2.500 € (soit la moitié du montant de la prestation) pour lui permettre de réaliser une étude liée à son développement.

### **865.400 € pour soutenir l'agriculture et l'environnement**

Dans le cadre de l'aide à l'agriculture et à l'environnement, un crédit de 865.435 € a été inscrit au Budget Primitif 2012.

299.300 € sont destinés aux actions de la Chambre d'Agriculture et 30.795 € à celles menées par la Fédération Départementale des Services de Remplacement des Agriculteurs des Ardennes. 49.860 € seront répartis entre la Fédération des Syndicats d'Elevage du Cheval de Trait Ardennais, Ardennes Génétique Elevage et Les Jeunes Agriculteurs des Ardennes, alors que le soutien aux filières agricoles (Agrobio Ardennes, groupements de défense sanitaire du bétail et apicole) sera doté de 228.968 €.

256.512 € sont dédiés à des opérations de protection de l'environnement, incluant la politique de l'eau, le développement des énergies renouvelables, et l'aménagement ou l'entretien des rivières.

### **Développement touristique du territoire**

L'Assemblée Départementale a décidé de poursuivre son action volontaire visant à améliorer et à développer les équipements touristiques. Dans ce cadre, elle a procédé à une deuxième répartition de crédits d'un montant de 119.701 €. Ces subventions vont permettre la création de cinq gîtes ruraux à Le Thour, Baâlons, Rimogne (dont deux accessibles aux personnes à mobilité réduite), d'un hôtel à Apremont-sur-Aire, et d'un espace aqualudique au sein d'un hôtel à Douzy.

### **28 M€ pour rénover les quartiers**

C'est la somme globale attribuée par le Conseil général aux opérations incluses dans les Programmes de Rénovation Urbaine. La priorité de la collectivité dans ce domaine porte sur le logement, et en premier lieu sur le logement social. Ainsi, 14,7 M€ sont consacrés aux travaux de démolitions et de créations de logements, et 13,2 M€ sont prévus pour permettre la réalisation des opérations d'aménagements publics (création de squares, d'aires de jeux, de commerces, de pôles socio-



éducatifs, de bandes cyclables, installation de mobilier urbain, aménagements de voirie, de chemins d'accès, de promenades...). L'Assemblée a décidé de répartir cette dernière somme comme suit :

- Charleville-Mézières : 7.171.904 €
- Sedan : 4.776.840 €
- Fumay : 976.299 €
- Revin : 274.957 €.

Les élus ont aussi approuvé l'octroi d'une subvention de 200.000 € pour la construction de 42 logements à Sedan.

### **Objectif emploi**

Permettre aux Ardennais en difficulté de retrouver un emploi grâce au dispositif des contrats d'avenir : c'est le but de la convention mise en place en 2006 entre la fédération ADMR (aide à domicile en milieu rural) des Ardennes, l'association Domicile Services, le Conseil général et l'Etat. En six ans, 31 personnes ont été embauchées en contrat aidé grâce à cet accord, dont 17 qui ont bénéficié d'un CDI.

La convention va à nouveau être signée pour une durée de trois ans. Les objectifs d'emploi sont de 120 contrats, essentiellement des postes d'aides à domicile. Les personnes embauchées interviendront au sein des 35 associations locales ADMR du département.

En terme de public visé, pour le Département, il s'agit d'aider les bénéficiaires du RSA à retrouver le chemin de l'emploi.

### **Soutien aux associations familiales ou à caractère social**

Trois associations bénéficient de subventions de la part du Conseil général pour les années 2011 et 2012. Il s'agit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (23.000 €), qui donne à tous la possibilité de bénéficier de conseils juridiques gratuits, l'association France Alzheimer Ardennes (1.000 €), qui œuvre tant pour aider les malades que pour soulager les familles, et l'association Enfance Ouvrière Ardennaise (8.180 €), qui organise des séjours de vacances pour les jeunes Ardennais défavorisés de 6 à 12 ans.

### **Action en faveur des centres sociaux**

Le Conseil général a décidé de poursuivre son partenariat avec 15 centres sociaux du département, par le biais de conventions établies pour 3 ans. Celles-ci sont élaborées pour définir le cadre d'intervention et les modalités de soutien financier global versé à chaque structure. A raison de 45.000 € par an et par centre, la participation financière de la collectivité pour la période 2012-2014 se monte à 2.025.000 €.

Par ailleurs, le Conseil général a décidé d'apporter son concours financier à la Fédération Ardennaise des Centres Sociaux. Une subvention annuelle de 50.000 € lui est attribuée, dans le cadre d'une convention renouvelée pour la période 2012-2014, soit un engagement financier de 150.000 €.

### **MaDEF : 12 places d'hébergement supplémentaires**



La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MaDEF) est un service du Conseil général rattaché à la Direction des Solidarités. Cet établissement social intervient au titre de la protection de l'enfance, dans le cadre de missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation.

Pour faire face à l'augmentation des placements de mineurs confiés à l'aide sociale constatée depuis le printemps 2010, le Conseil général d'une part, la Ville de Rethel et l'Education nationale d'autre part, vont signer une convention permettant à la MaDEF d'utiliser le premier étage inoccupé du collège Sorbon.

### **Mise en place d'un Plan départemental de développement de la lecture publique**

Afin de favoriser la création et la réhabilitation de bibliothèques dans les Ardennes, le Conseil général a mis en place un Plan départemental de développement de la lecture publique. A ce titre, la commune de Pouru Saint-Rémy bénéficie d'une aide de 35.091 € pour la création d'une bibliothèque au sein du centre socio-éducatif.

### **L'éducation en pole position**

Le Conseil général aide les syndicats et groupements de communes à réaliser leurs projets, en particulier dans le domaine scolaire. Six opérations vont ainsi être soutenues par le Conseil général.

Après déjà deux aides accordées à la Communauté de communes du Junivillois pour la construction du pôle scolaire de Neuflyze, l'Assemblée a voté l'octroi d'une nouvelle subvention de 180.800 € destinée à la troisième phase des travaux.

Une aide de 87.500 € est attribuée au SIVU du pôle scolaire de Buzancy pour la deuxième phase de la rénovation de ce pôle.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil général alloue une subvention de 43.500 € au SIVU du pôle scolaire de Saulces-Monclin pour des travaux complémentaires d'aménagement d'une 7<sup>e</sup> classe ; 34.800 € au Syndicat intercommunal de gestion du collège de Chaumont-Porcien pour la réfection du toit-terrasse du pôle scolaire de Chaumont-Porcien ; 9.400 € à la Communauté de communes de la région de Signy-le-Petit pour l'agrandissement d'une salle de classe au pôle scolaire d'Auvillers-les-Forges ; et 6.000 € au SIVU du pôle scolaire de Poix-Terron pour l'aménagement d'une 9<sup>e</sup> classe.

### **Soutien aux manifestations sportives et aux clubs du département**

Lors du vote du Budget Primitif 2012, l'Assemblée départementale a décidé de maintenir son soutien financier aux manifestations à caractère purement sportif et de concentrer son aide sur les demandes ayant un caractère sportif départemental. Un crédit de 260.000 € a ainsi été inscrit, dont une première répartition de 108.675 € vient d'être décidée.

Cette somme va notamment permettre d'apporter un soutien à trois grandes manifestations : le 38<sup>e</sup> Circuit des Ardennes international (43.000 €), l'organisation de 4 galas de boxe et de la finale du championnat de France du boxeur Hakim Chioui (25.000 €), et la 3<sup>e</sup> édition de l'Ardennes Méga Trail (18.000 €).



Par ailleurs, le Conseil général a décidé de mettre en place des plans pluriannuels de développement des disciplines sportives. Ainsi, une trentaine d'associations ou comités départementaux se voient attribuer des subventions pour un montant total de 440.000 €.